



Les Rencontres Villermé 2015

Montpellier 18 et 19 mars

Des outils au service de la santé au travail +++

Avec la participation de Jean Auroux, ancien Ministre du travail

www.rencontresvillermé.com



Que sont les Rencontres Villermé ?

Manifestation annuelle relative à la santé au travail, elles se dérouleront en deux temps : le 18, un séminaire sur le thème « L'accompagnement du changement », et, le 19, un festival consacré aux films cinématographiques en lien avec les problèmes de santé au travail. Les Rencontres Villermé ont l'ambition d'outiller les acteurs de la santé au travail dans le repérage des facteurs de risque, et dans la connaissance et la mise en oeuvre d'actions visant à les prévenir et les réduire.

Elles seront en particulier l'occasion de montrer des films, de les porter à la connaissance des entreprises, des partenaires sociaux, des réalisateurs, des élèves et étudiants... mais seront aussi un temps de réflexion et de recherche sur ces mêmes productions : dans quel contexte de travail et de relations sociales elles s'inscrivent, pourquoi les réaliser, quel en est l'usage, quels en sont les effets attendus et observés ?

Plusieurs prix seront décernés en fonction de critères précisés dans un règlement consultable sur le site www.rencontresvillermé.com

À Propos du festival

Les professionnels de la santé au travail, et ils sont nombreux, savent bien l'importance de l'image : montrer le danger, montrer comment améliorer un geste, comment utiliser un équipement – et ce ne sont là que des exemples qui pourraient être multipliés presque à l'infini – fait partie de leur tâches quotidiennes. Le cinéma est donc, tout naturellement, un de leurs outils.

Les Rencontres Villermé se proposent de montrer les films – tous les films – en lien avec la santé au travail. Les films produits par ou pour les entreprises, qui sont très nombreux mais le plus souvent ignorés au-delà de l'entreprise elle-même. Et les films produits par de jeunes réalisateurs, notamment dans le cadre de projets pédagogiques.

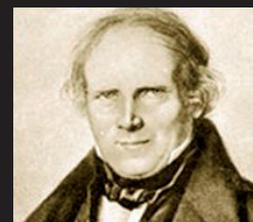
Ainsi seront-ils connus et appréciés par un cercle plus large, parmi lequel, au premier rang, les professionnels de la santé au travail.

Depuis 2014, un prix des Jeunes Réalisateurs vise à susciter chez des publics nouveaux (collégiens, lycéens, étudiants) l'envie de réaliser des films et donc de s'intéresser à la santé au travail.

Au-delà de ce premier aspect, les Rencontres Villermé visent à constituer un lieu de partage. Partage de l'expérience singulière que constitue chaque film, dont il s'agit de tirer les enseignements pour en faire bénéficier d'autres professionnels, mais aussi, en retour, partage du regard porté sur le film par ces mêmes professionnels extérieurs, sans oublier le public. Partage ou mutualisation des films aussi, peut être, dans un second temps, il n'est pas interdit de rêver.

Il s'agit, on le voit, d'une manifestation qui se veut utile : à ceux qui y présenteront les films, à ceux qui les verront, à ceux qui discuteront à leur sujet. À la santé au travail.

Qui est Louis-René VILLERME ?



Louis-René VILLERME (1782-1863), élu à l'Académie de Médecine en 1823 et à l'Académie des Sciences morales et politiques en 1832 est à la fois médecin, statisticien, démographe et l'un de ceux qui introduisent en France l'idée de prévention des accidents du travail. Il débute dans les services de santé des armées napoléoniennes. Après son licenciement par la Restauration, il publie de nombreuses études dont, en 1840, le Tableau physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, son oeuvre majeure qui sera l'une des sources de la loi du 22 mars 1841, qui limite notamment la durée de travail des enfants. Il étudie ensuite les Accidents produits dans les ateliers industriels par les appareils mécaniques, cinquante ans avant la loi sur les accidents du travail. En 1848, il est nommé membre du Conseil Supérieur d'Hygiène, dès la création de celui-ci.

Les organisateurs :

Les rencontres Villermé sont portées par la Fondation Université Montpellier 1 Entreprendre (chaire santé et travail) créée en 2010 pour renforcer et élargir les liens entre l'université et les entreprises.

Lui sont associés en tant que premiers partenaires ALTAMIRA Films, AMETRA, APAVE, ARDENCE, OPPBTP.

Le public concerné :

Les entreprises (employeurs et salariés), les administrations et collectivités, les partenaires sociaux, les préventeurs, les psychologues du travail, les ergonomes du travail, les services de santé au travail, les consultants et conseils en entreprise, les assurances, mutuelles, les étudiants, les chercheurs, les réalisateurs, les agences de communication, réalisateurs et agences de production, les fabricants d'EPI,...

Comment présenter un film ?

Conditions et dossier de candidature : www.rencontresvillermé.com

- Film de 13 minutes maximum
- Pour les collégiens et lycéens, il est recommandé de ne pas dépasser 5 minutes.
- Support : DVD
- Date limite d'envoi : 27 février 2015

À envoyer à :

Jonathan JUNG
Fondation UM ENTREPRENDRE
Bât. E, rue Vendémiaire
CS 29555 - 34961 Montpellier cedex 2

Pour toute information :
fondation@univ-montp1.fr



Le programme du 18 mars :

L'accompagnement du changement

Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un contexte de mutation fulgurante. Que le changement soit imposé par des facteurs externes (évolutions techniques et tendances du marché) ou qu'il soit décidé en interne (nouvelle orientation de la stratégie, mise en place de nouvelles pratiques ou de nouveaux outils), elles doivent savoir s'adapter. Le mot changement est caractérisé par son ambivalence : il symbolise le progrès, mais également le risque de perdre un quotidien connu pour un avenir incertain. Ainsi, il est naturellement facteur de stress pour les individus au sein des organisations, provoquant des craintes sur leurs conditions de travail, la place occupée dans l'entreprise, les habitudes et certitudes.

L'accompagnement du changement appelé aussi conduite du changement ou pilotage de l'innovation, vise à faciliter l'acceptation des changements induits par la mise en œuvre d'un nouveau projet et à réduire les facteurs de rejet.

Mais pourquoi changer ? quel(s) impact(s) sur la santé des salariés ? quelles sont les erreurs à ne pas commettre en période de changement ? Telles sont les thématiques auxquelles nous essaieront de réfléchir durant notre colloque du 18 Mars 2015.

Animation : Florian MANTIONE

- **8h30** : Accueil
- **9h00** : Discours d'accueil et Introduction
- **9h45** : « Pourquoi et pour quoi changer ? »

Intervention liminaire : Patrick ROGER, Directeur Général APAVE SUDEUROPE SAS

- **10h15** : « Effets du changement »

Table ronde : Dr Francois-Xavier LESAGE, enseignant en médecine du travail et consultation souffrance au travail, Lydie FRANCOIS-HEUDE, psychologue à l'AMETRA, Emmanuelle STRAUSS, psychologue clinicienne coach, Dr Dominique PRENTOUT, médecin du travail à l'AMETRA

Intervention du Dr Philippe VAN DEN BULKE, Président de Semantic Company

- **12h30** : Débat et conclusion
- **12h45** : Déjeuner
- **14h00** : « Que faut-il faire ou que faut-il ne pas faire ? Les bonnes et les mauvaises pratiques »

Intervention liminaire : P.H. ANTONMATTEI, professeur de droit, Université de Montpellier, *sur les effets juridiques d'un mauvais accompagnement au changement*

Table ronde : Alain ALPHON-LAYRE, représentant CGT, Serge DELTOR, Directeur délégué régional ANACT

- **15h30**: Synthèse par André COMTE SPONVILLE, philosophe
- **16h45** : Conclusion par Jean AUROUX
- **17h** : Fin des travaux
- **17h30** : Cocktail de clôture

Le programme du 19 mars :



Festival du film « santé au travail »

Matin

- **8h30** : Accueil
- **9h** : Introduction par Jean Auroux, ancien Ministre, en présence d'un ou plusieurs des lauréats 2014
- **de 9h30 à 11h** : projections
- **11h** : Pause
- **11h15** : Table ronde : « l'esthétique au service de l'efficacité du message »
- **11h45** : Reprise des projections

Après-midi

- **12h45** : Vote du public / déjeuner - buffet / délibération du jury
- **14h** : Projection de films dans le cadre du prix « jeunes réalisateurs »
- **15h30** : Pause et délibération du jury
- **16h** : Saynètes par la troupe « THEATRE PLUS » sur des thèmes relatifs à la Santé au travail
- **16h30** : Remise des prix
- **17h** : Conclusion par Jean Auroux

Modalités d'attribution du Prix Villermé :

Seront sélectionnés :

- Grand Prix et Prix du public : les films produits et réalisés dans le cadre des entreprises en vue d'assurer la santé et la sécurité au travail
- Prix jeunes réalisateurs (plusieurs catégories) : les films produits et réalisés par des personnes de moins de 26 ans (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis). Ces films pourront avoir été réalisés individuellement ou collectivement, sur une initiative personnelle ou dans un cadre pédagogique.

Un Comité de sélection décidera de l'admission à concourir des films en tenant compte de :

- La fourniture du film en temps et en heure ;
- L'adéquation du sujet du film à la thématique santé, sécurité au travail ;
- La fourniture du dossier d'accompagnement ;
- Le respect de la durée maximale autorisée (13')
- L'autorisation écrite de projection au cours de la manifestation et de diffusion ultérieurement à celle-ci.

Les films publicitaires ne seront pas admis.

Chaque personne ou groupe ne pourra présenter qu'un film.

Le lieu :

Salle de spectacles de la Maison des étudiants Aimé Shoeng - Rue Vendémiaire - Site universitaire Richter - MONTPELLIER.





Maison des étudiants Aimé Shoengig
 Rue vendémiaire Bt B
 Site universitaire Richter
 MONTPELLIER

www.rencontresvillerme.com

© Apave - Conception - DirCom Sudeurope - 02/2015

En partenariat avec :

